

Le drame du bac de Chambles (1856)

Autrefois, les ponts étaient plus rares qu'aujourd'hui. Rivières et ruisseaux constituaient des obstacles naturels gênants pour la circulation. Il fallait passer à gué ou utiliser des bacs. Même pour un petit cours d'eau, ce n'était pas sans danger si une crue survenait.

En allant au marché de Saint-Etienne

Pour franchir un fleuve le péril était plus grand. Le drame de Chambles nous le rappelle. Pour passer la Loire, entre leur village et Saint-Victor, les habitants de Chambles utilisaient une "traille", sorte de radeau retenu par une poulie glissant le long d'un câble tendu d'une rive à l'autre. L'installation était au lieu-dit Chamousse. Cet endroit serait bien difficile à retrouver aujourd'hui car la retenue du barrage de Grangent a beaucoup modifié le paysage. Cette "traille" appartenait à un meunier, le sieur Coste. Elle avait été affermée à Jean Polhiat, un habitant de Saint-Victor-sur-Loire. Il avait, contre une petite rétribution, la charge de faire passer la Loire aux voyageurs.

Le 3 mai 1856, à 5 heures du matin, une quinzaine de personnes conduisant une douzaine d'ânes surchargés de beurre, fromages, œufs et légumes se présentent sur la rive gauche pour traverser le fleuve. Ils se rendent au marché de Saint-Etienne. Le batelier les entasse tous sur son bac bien que la Loire roule de grosses eaux. Les passagers ne sont pas rassurés. Ils protestent. Mais Jean Polhiat refuse, *"malgré les représentations qui lui sont adressées, de faire le voyage deux fois pour diviser la charge"*. Il soutient qu'il n'y avait aucun danger à redouter.

Emportés par les flots

Mais le courant est fort et le bac surchargé. Au milieu du fleuve, le câble, qui était défectueux casse. Bêtes et gens sont entraînés et submergés. Le batelier est sauvé par sa femme qui lui tend une perche. Ensemble, ils réussissent à sauver deux passagers de la noyade. Trois autres personnes regagnent la rive, en nageant ou en s'appuyant sur les ânes. Les rescapés sont : Anne Faure, Catherine Berthollet, Claude Marie Porte, Antoine Valuire, Catherine Clément et le pontonnier Jean Polhiat.

Finalement, il y a huit victimes. Les corps de Cécile Dessagne, d'André Simand et de Catherine Cros sont retrouvés à Saint-Rambert et à Andrézieux. Les cadavres de Jean-Pierre Françon et de Jacques Faure sont repêchés à Saint-Just le 29 mai. Ceux de Catherine Reymont et de Marie Peyret, épouse de Pierre Faurand, sont recueillis dans le Roannais. Cette dernière était enceinte de six mois. On ne retrouve pas Claude Martignac.

Condamnations

Les autorités se rendent sur place. Le pontonnier est arrêté. Le drame soulève, bien sûr, la colère et l'émotion à Chambles. L'affaire connaît un épilogue judiciaire. Par jugement du 13 décembre 1856 le tribunal correctionnel de Saint-Etienne déclare le concessionnaire Coste et le pontonnier Polhiat coupables d'homicide par imprudence.

Coste est condamné à une amende de 500 F. La construction du bateau était vicieuse et le câble en mauvais état. En effet, le filin avait été acheté à une exploitation houillère après avoir été mis à la réforme. L'imprudent Polhiat est condamné à six mois de prison. Il a fait monter sur le bac 14 personnes et 9 ânes chargés sans tenir compte des règlements. De plus, il a mal manœuvré en négligeant d'utiliser rame ou gouvernail.

Ce tragique accident et les condamnations qui suivirent marquèrent fortement les esprits dans la contrée contribuant à faire redouter plus encore les dangers des grosses eaux.

Joseph Barou

Sources : *Journal de Montbrison*, 4 mai 1856 ; 1^{er} juin 1856 ; 8 mars 1857.

[Illustration possible : le bac à traile, gravure ancienne tirée de T. et J. Kocher, L'histoire et la mémoire de Cuzieu, Mémoire Forézienne, 2000] (la Gazette du 7 avril 2006)